

Plan Climat Nord Pas de Calais

Fiche “Taxi collectif en milieu rural mis en place par l’association Lien Plus”

Date prise en compte pour la description de l’état d’avancement de l’action : 06. 2010

Partie 0 : Résumé

L’association Lien Plus a développé au sein du Pays des 7 Vallées, des services permettant aux personnes non motorisées de se déplacer et d’avoir accès aux formations, à l’emploi ou au soin de santé. Cette action, qui a avant tout un but social, permet également de limiter les trajets parcourus en voiture individuelle.

En 2009, 215 utilisateurs ont eu recours au Taxi Collectif, l’un des services offert par l’association. En sachant qu’aujourd’hui, 14% de la population de la Région Nord Pas de Calais habite en milieu rural, le développement de ce type d’initiative permettra de lutter contre l’isolement tout en réduisant les impacts sur le réchauffement climatique lié à l’utilisation de la voiture individuelle.

Slogan de l’action

« Pour que les campagnes puissent se déplacer »

Partie 1: Présentation qualitative de l’action

1. Description et champ d’application

Lien plus est une association présente sur le Pays des 7 Vallées. L’objectif de l’association est de permettre aux habitants des milieux ruraux de se donner les moyens essentiels pour se mettre en mouvement, accéder aux services administratifs et de santé, d’emploi et de formation, au maintien des relations familiales, d’insertion sociale,

Le challenge de l’association consiste à produire un maximum de services utiles sur chaque kilomètre parcouru en transformant les demandes individuelles en circuits de transport collectif, sur une activité à vocation directement sociale « combinée et enchaînée » avec une activité marchande de transport local, évitant ainsi les trajets à vide.

Les équipements, structures et services sont plus fréquentés, les surcoûts liés aux aggravations de situations sont limités ... autant de richesses produites pour les habitants, et d’économies réalisées pour le territoire.

Les services proposés par Lien Plus sont les suivants :

- Location temporaire de cyclomoteurs
- Transport par véhicule pour accès aux lieux d'emploi et de formation
- Transport social individualisé

- Transport local conventionné d'intérêt général
- Centrale d'information : transport, cars et trains

Le territoire couvert par les services correspond au Pays des 7 Vallées (94 communes pour 37 500 habitants sur 670 km² et 40 km de distance entre villages à chaque extrémité) et représente plus de 10 % de la superficie du Pas de Calais pour seulement 2.5% de sa population.

Particulièrement isolé, éloigné de 50 km de toute agglomération urbaine (Arras, Abbeville, Boulogne, St-Omer ...), il est faiblement doté en réseau de transport public :

- Une ligne TER à voie ferrée unique couvre l'axe St Pol sur Ternoise, Etaples, couplée avec une ligne régulière départementale de cars (Hesdin, Montreuil, Berck)
- Une ligne régulière départementale de cars sur l'axe Hesdin, St-Omer (une liaison quotidienne en période scolaire).

Alors que toute demande nécessite un déplacement conséquent, sur un territoire où 74 communes possèdent moins de 500 habitants...

2. Objectifs poursuivis

Lien Plus a pour but sur le Pays des 7 vallées (arrondissement de Montreuil-sur-mer) de faciliter, localement et sous toutes ses formes, la mobilité en milieu rural des personnes et des groupes, afin de :

- Lutter contre l'isolement, l'exclusion et aider à l'insertion professionnelle et sociale
- Soutenir la prise d'initiatives individuelles et collectives, génératrices de lien social, de convivialité et d'épanouissement
- Permettre de manière équitable et solidaire, l'exercice du droit au transport pour tous
- Favoriser le développement local durable et la préservation de l'environnement

Même si l'objectif premier de la mise en place d'un tel service est social, il a également un impact direct sur les émissions de GES. En effet, la mise à disposition de ce service permet de réduire l'achat de véhicules particuliers et donc, de se limiter aux trajets nécessaires tout en mutualisant les biens.

3. Etat d'avancement

L'association a été créée en février 1991. Les différents services proposés ont été créés progressivement, avec dernièrement (en octobre 2008), la plateforme de covoiturage (par internet et téléphonie).

4. Porteur

L'association Lien Plus

5. Partenaire(s)

La mise en place et le développement de l'association Lien Plus a pu se faire grâce à la participation de nombreux partenaires :

- Le Pays des 7 Vallées
- La Communauté du Canton de Fruges
- La Communauté de Communes Val de Canche et d'Authie

- La Communauté de Communes de l'Hesdinois
- La Communauté de Communes Canche Ternoise
- Conseil Général Pas de Calais
- Conseil Régional Nord Pas de Calais
- L'état
- L'ADEME
- L'Union Européenne (Fonds FEDER)

De plus, une dynamique a été mise en place avec les différents acteurs sociaux, notamment les centres de formations (AFPA de Berck, AIFOR à Etaples, GRETA de St Pol, MFR de Valfosse, Hucqueliers, Campagne Les Boulonnais, INSTEP, Mairies ...), les pôles emploi, les Missions Locales,...

6. Bénéficiaires

En 2007, plus de 1900 utilisateurs avaient recours aux différents services. Dans le cas du Taxi Collectif, on dénombre près de 215 utilisateurs/an.

7. Ressources

Dépenses : Moyen humain : 4,5 ETP

Coût de fonctionnement : 175.000 €

Recettes : Subventions sur fonctionnement : 90.000 € sur les 175.000€

Autofinancement sur le fonctionnement : 50%

Les coûts de fonctionnement ne peuvent pas être répartis par services proposés par Lien Plus, étant donné qu'il y a une mutualisation des coûts afin de réduire ceux-ci.

8. Principales leçons

a) principales réussites

- Une reconnaissance générale des services proposés par les différents acteurs du territoire (acteurs institutionnels, population,)
- Autofinancement pour 50% des frais de fonctionnement (en sachant que l'objectif final n'est pas de fonctionner de façon indépendante par rapport au financement)

b) obstacles à surmonter

- Se faire connaître et reconnaître auprès de la population, auprès des institutionnels, ... Trouver les subventions nécessaires au fonctionnement des services mais également faire en sorte de créer une dynamique avec les différentes institutions afin de faire connaître et faire vivre les services.
- Faire évoluer les mentalités par rapport à la pratique individuelle de la voiture, faire comprendre aux personnes que ce n'est pas parce que l'on n'a pas de voiture que l'on est isolé, que des solutions existent, à moindre coût pour continuer à se déplacer sans

- investir dans une voiture (investissement parfois conséquent pour certaines personnes) ;
- Réglementation rigide par rapport à la mise en place de transports collectifs mais également dans la passation des marchés publics.

c) facteurs-clés de succès

- Un porteur de projet et un groupe de bénévoles dynamiques avec l'association Lien Plus qui a une présence forte au niveau du territoire et une reconnaissance ;
- Un soutien financier et politique des collectivités locales qui ont accompagné l'association dans son développement mais qui ont aussi permis de la faire connaître ;
- La mobilité est un thème fédérateur surtout dans les zones rurales où il est difficile de se déplacer lorsque l'on n'a pas de voiture. C'est également un sujet qui touche directement les publics les plus défavorisés désirant se réintégrer socialement et/ou dans le monde du travail. Ce contexte a permis de bien faire connaître la démarche auprès des habitants.

9. Autres impacts éventuels

Impacts sociaux :

- Lutte contre l'isolement, l'exclusion et aide à l'insertion professionnelle et sociale
- Développement de lien social, de convivialité
- Accompagner les personnes dans leur prise d'économie.

Impacts économiques :

- Maintien de l'exercice du droit au transport pour tous.

Impacts environnementaux :

- Action en faveur d'un développement local durable et de la préservation de l'environnement

Partie 2: Pour en savoir plus...

1. Contact chez le porteur de l'action

Coordinateur : Franck GAHINET
asso.lienplus@orange.fr
03 21 86 27 66

2. Références utiles

www.lien-plus.fr

Partie 3: Transférabilité de l'action

Note : Le contenu de cette section a été rédigé par le bureau d'étude et n'engage pas la responsabilité du porteur de l'action actuelle.

1. Pourquoi démultiplier cette action en NPDC ?

En dehors des grands pôles urbains où les transports en commun sont fortement présents, les zones rurales sont souvent peu, voire pas du tout desservies par ces services. Dès lors, pour les populations plus pauvres qui n'ont pas les moyens de se motoriser, la non présence de transports collectifs peut vite devenir une cause d'isolement ou de non accès au travail.

En plus d'être une possibilité d'ouverture sociale importante, cette action permet de mutualiser les biens et réduire également le poids carbone des trajets motorisés (par rapport à la voiture utilisée seule).

Cette action peut être mise en place pour les territoires ruraux de la Région Nord Pas de Calais qui ne sont pas desservis par des opérateurs de transports publics.

La population rurale en Nord Pas de Calais représente 14% de la population, soit 560.000 habitants.

2. Qui pourrait être intéressé à déployer une action similaire ?

Cette action peut être reprise par divers types d'acteurs au sein de la Région Nord Pas de Calais, comme notamment les Communautés de Communes ou les Pays qui sont situés sur des zones rurales (par exemple: Communautés de Communes d'Hucqueliers ou de Fauquembergues).

Elle peut également être développée par des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, ou encore des acteurs de la santé.

Aujourd'hui, l'Association Lien Plus a été missionnée par la Région Nord Pas de Calais et l'ADEME via les subventions du FEDER pour fournir un accompagnement méthodologique et technique aux collectivités locales, aux porteurs de projets, ou toute autre institution, les sollicitant sur la mise en œuvre et/ou la consolidation de services d'aide aux déplacements en milieu rural.

3. Conditions de transférabilité

Quelle que soit la forme de la structure qui prend en charge le développement d'un transport collectif, il est important de créer une dynamique territoriale autour des services proposés intégrant différents acteurs publics.

Il est également primordial de prendre connaissance des lois régissant les marchés de transport public en France, notamment pour la prise en charge par les collectivités. En effet, si le développement de l'action est soutenu par une collectivité, celle-ci ne peut agir que dans les limites de son territoire. Par contre, si l'action est portée par une entreprise privée ou une association, elle n'a pas de contrainte de territoire.

Au delà des conditions juridiques, il est également important de prendre en compte les éléments suivants :

Conditions de mobilisation et techniques :

- Trouver un porteur de projet titulaire de la capacité transport afin de pouvoir développer les différents services
- Des bénévoles qui vont pouvoir lancer la démarche, autant au niveau opérationnel (logistique, gestion des demandes, entretiens du parc de véhicule,...) qu'au niveau de la communication et de la création de partenariats

Conditions économiques :

- Nécessité de recevoir un soutien financier et politique des collectivités locales. Il s'agit d'une action à but social qui doit donc restée abordable pour les personnes à faibles revenus ou en recherche d'emploi. Dès lors, à l'heure actuelle, il semble impossible qu'une telle action puisse être mise en place sans partenariats financiers.
- Il faut également pouvoir créer des opportunités au niveau des marchés privés.

4. Indicateur(s) de suivi et de résultats

- Nombre de structures d'aide à la mobilité à l'échelle de la Région
- Nombre de personnes transportées
- Kilomètres parcourus

Partie 4: Quantification de l'impact environnemental (GES et pollution de l'air) de l'action

Note : Le contenu de cette section a été rédigé par le bureau d'étude et n'engage pas la responsabilité du porteur de l'action actuelle.

1. Scénarios de quantification

Comme présenté ci-dessus, le transfert de l'action s'adresse essentielle aux collectivités ou acteurs dans les milieux ruraux.

Aujourd'hui, le Pays des 7 Vallées compte 37.480 habitants dont 215 ont eu recours au taxi collectif en 2009, ce qui représente 0,6% de la population. Selon les analyses de Lien Plus, cela correspond à 100.000 passager.km¹ parcourus pour 150.000 passagers.km évités. Cela signifie que pour si les personnes utilisant le service avaient une voiture, ils parcouraient 2,5 fois plus de trajet.

Nous prendrons comme hypothèse que les déplacements évités se seraient faits en voiture.

2. Réduction nette des émissions de GES

Les émissions évitées par l'utilisation du taxi collectif de Lien Plus correspondent à :
 $150.000 \text{ passagers.km} * 0,212 \text{ Kg CO}_2 / \text{passager.km} / 1000 = 32 \text{ TeqCO}_2$.

3. Impact sur les émissions atmosphériques

Pour le calcul de l'impact sur les émissions atmosphériques, nous reprenons les données suivantes concernant les consommations de véhicules de marque Renault (mix 30% essence et 70% Diesel). Données en g/100km

	CO	HC	Nox	HC+Nox
Clio	0,2546	0,0198	0,1627	0,2021
Twingo	0,3067	0,0174	0,1622	0,1929
Kangoo	0,236	0,054	0,059	0,113

En faisant une moyenne entre les types de véhicules et en considérant que 150.000 passagers.km ont été évités, la réduction des émissions de polluants atmosphériques est la suivante :

	CO	HC	Nox	HC+Nox
En g/100km	0,266	0,030	0,128	0,169
Pour 150.000 passager.km	399	46	192	254

4. Scénario de démultiplication d'ici 2020

¹ Un passager.km est une personne qui se déplace sur une distance d'1 km. Ainsi 10 passagers.km peuvent représenter soit 10 personnes qui font chacun 1km ou alors, une personne qui parcourt 10 km

En Région Nord Pas de Calais, 560.000 personnes habitent dans des zones rurales. Si l'on considère les mêmes taux de participation que dans le pays des 7 Vallées, les participants seront alors au nombre de 3.300.

Pour Lien Plus, les 215 utilisateurs ont permis de réduire les distances parcourues de 150.000 passagers.km, ce qui revient à une réduction de près de 700 km par utilisateur.

Nous prendrons comme hypothèse une participation de 5% des habitants des milieux ruraux en 2020 à l'utilisation des taxis collectifs, ce qui représente 28.000 utilisateurs. Cela représente 19,6 millions de passagers.km en moins

5. Quantification de la réduction potentielle des GES si l'action est démultipliée

Le calcul de réduction des émissions de GES en fonction des hypothèses posées ci-dessus est le suivant :

19,6 millions de passagers.km * 0,212 KgCO₂eq/passager.km / 1000 = 4155 TeqCO₂.

Lien avec le Facteur 4 :

En comparaison avec les émissions de l'ensemble du secteur du transport (passagers + marchandises) qui représentent 17% des émissions en Nord Pas de Calais (soit 7 650 000 Teq CO₂), la réduction des émissions de 4155 TeqCO₂ pour l'année 2020 représente 0,05 %, à mettre en relation avec une réduction de 41 % requise d'ici 2020 si l'on veut suivre une tendance correspondant au Facteur 4 d'ici 2050.